

AVIS

Avis administratifs



MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4 DU PLU DE LA COMMUNE DE L'HORME

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Président de Saint-Etienne Métropole a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de L'Horme pour :

Au document graphique (plan de zonage), reclasser une parcelle de 3330 m² de la zone UB en zone industrielle UF voisine afin de permettre l'implantation d'un bâtiment d'activités;

Au règlement écrit, réaliser diverses actualisations formelles selon l'évolution du code de l'urbanisme et des règlements métropolitains (voiries, eaux pluviales). Ajustements mineurs selon l'évolution de l'occupation du sol et des usages sur : la part d'espaces verts en zone d'habitat individuel, les distances aux limites séparatives pour les équipements publics, les places de stationnements en cas de changement de destination et réhabilitation, l'aspect des façades et les clôtures.

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le Conseil Métropolitain a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée N°4 du PLU de L'Horme.

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de L'Horme pendant une durée de 31 jours,

Du mercredi 10 novembre 2021 (10h00) au vendredi 10 décembre 2021 (16h00) inclus.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la commune de L'Horme, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un registre permettra le recueil des observations,

- au siège de Saint-Etienne Métropole, Direction de l'Aménagement du Territoire, 2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations, et sur le site

Internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification avec l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).

A l'issue de cette mise à disposition, le Président de Saint-Etienne Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

277062700

Plan local d'urbanisme



APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le Conseil Métropolitain de SAINT-ETIENNE METROPOLE a approuvé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et en mairie de Saint-Jean-Bonnefonds.

Le dossier est tenu à disposition du public en mairie et au siège de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

277384200

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Par acte SSP du 27/10/2021 il a été constitué une **Société civile** dénommée :

ROAN

Siège social: 4 allée saint isidore 42290 SORBIERS

Capital: 1.000 €

Objet: La propriété et la gestion directe ou indirecte, pour son propre compte de tout portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations financières quelconques ; la prise de participations dans toutes sociétés commerciales ou civiles ; l'acquisition de tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement ; plus généralement la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social

Gérant: Mme BOCK Angelika 4 Allée Saint Isidore 42290 SORBIERS

Co-Gérant: M. DEREUX Bruno 4 Allée Saint Isidore 42290 SORBIERS

Cession des parts sociales: Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, à l'exception des cessions entre associés

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE

277223900

Fonds de commerce



SCP FURNEL FAURE - TEYSSIER BERINCHY - PORTE

Notaires associés
41, rue des Acières, B.P 10109
42003 SAINT-ETIENNE Cedex
Tel : 04 77 49 53 49
Fax 04 77 49 99 34

Suivant acte reçu par Maître Philippe FAURE, Notaire Associé soussigné de la Société Civile Professionnelle "Daniel FOURNEL, Philippe FAURE, Christophe TEYSSIER, Antoine BERINCHY et Morgane PORTE, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-ETIENNE (Loire), 41, rue des Acières, et ayant un bureau annexe à GENILAC (Loire), 195 allée des Cerisiers, le 21 octobre 2021, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **C.N.F.S.**, Société en nom collectif au capital de 2000 €, dont le siège est à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170), rue de la Marine, identifiée au SIREN sous le numéro 508437456 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE.

A :

Monsieur Raphaël Juan André **GAVILAN**, auto-entrepreneur et demandeur d'emploi, époux de Madame Annabelle **FAYOL**, demeurant à PERIGNEUX (42380) 3220 route de Saint-Bonnet-le-Château Lieudit "Les Barlandières".

Né à SAINT-ETIENNE (42000), le 15 mars 1979.

Désignation du fonds : fonds de commerce de "Bar, tabac, bimbéloterie, articles de pêche et de chasse, librairie" sis à SAINT JUST SAINT RAMBERT (Loire) 2 et 4 rue de la marine, lui appartenant, connu sous le nom commercial "BAR TABAC LA MARINE", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE (Loire), sous le numéro 478 560 857.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (165 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160 000,00 EUR),

- au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Philippe FAURE notaire associé à SAINT-ETIENNE (Loire) 41 rue des Acières.

Pour insertion, Le notaire.

276435500

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr



**Professionnels
du Droit et du Chiffre
en quelques clics
publiez vos Annonces Légales
partout en France.**

LE PROGRÈS

lejournal

DE SAÛNE-ET-LOIRE

LE BIEN PUBLIC



leprogres.viedessocietes-eurolegales.com

identifiant + code d'accès sécurisé sur demande



0809 101 811



lpral@leprogres.fr

**plateforme nationale
de saisie en ligne**

